



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-449**  
**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER**

**INAUGURATION DU CAMPUS SCOLAIRE**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 412-49, R 417-1, R 417-4, R 417-10,

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 6 juillet 2022 N° PM-2022-388 instaurant le stationnement limité à 48h ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera gênant avenue du Stade dans la partie comprise entre la rue Pierre et Marie Curie et l'avenue Benjamin Gauzy du mardi 10 septembre 2024, 17h00 au mercredi 11 septembre 2024, 16h00.

**Article 2 :**

La circulation sera interdite avenue du Stade dans la partie comprise la rue Pierre et Marie Curie et l'avenue Benjamin Gauzy du mardi 10 septembre 2024, 17h00 au mercredi 11 septembre 2024, 16h00.

**Article 3 :**

Tout véhicule en stationnement gênant sera mis en fourrière.

**Article 4 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé et l'arrêté affiché sur panneaux entre 8 jours et 48 heures avant le début des travaux par les services techniques de la commune.

**Article 5 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 4 septembre 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER

